

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteui belge



02 (117 23)

au greffe du trimuni de l'entreptice francophone up Grefféblies

N° d'entreprise : 0720.804.228

Dénomination

(en entier): SAPNA - ANSH

(en abrégé):

Forme juridique : Société en commandite simple

Adresse complète du siège : Avenue Clemenceau 129 1070 Anderlecht

Objet de l'acte: DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/06/2019 DISSOLUTION VOLONTAIRE- CLOTURE LIQUIDATION

Une Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée en cette date pour délibérer sur les points suivants:

Le Président, ouvre ainsi la séance à 10h00 Décision de l'Assemblée extraordinaire du 30/06/2019

Après analyse du rapport de gestion, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité la dissolution volontaire et la Clôture de la société SAPNA - ANSH Avenue Clemenceau 129 1070 Anderlecht 0720.804.228

puisqu'il y a aucun Actif ni Passif, l'Assemblée Générale Extraordinaire a jugé qu'il n'était pas nécessaire de nommer un liquidateur.Les livres comptables et les registres seront conservés pendant 5 ans chez Satwinder Kaur né le Nangal Lubana Kapurthala 01/01/1977 domicilié Kerckxstraat 35/SS00 1050 brussel

Après quelques discussions, Monsieur le Président clôture la séance à 11h00.

LE GERANT: Satwinder Kaur

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).